

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU 29 JUI 2018

L'an 2018, le 29 juin à 19h00, le Conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, salle des réunions, sous la présidence de Jésus CERVANTES, Maire.

Présents : M. CERVANTES Jésus, Maire, M. BRACKE Thierry, Mme DJURICEK Maria, Mme OCKOCKI Sophie (arrivée à 19h30), M. MAÏER Jean-Paul, M. TISSOT Romain, M. THOMAS Ludovic.

Absents excusés : M. BACHELERY Alain, M. GARNIER Sylvain, Mme MAROT Aurélie, Mme VILLAIN Brigitte.

Pouvoirs : Mme VILLAIN Brigitte donne pouvoir à M. BRACKE Thierry, Mme MAROT Aurélie donne pouvoir à M. TISSOT Romain.

A été nommé secrétaire : M. BRACKE Thierry

Les délibérations prises ont été adoptées à l'unanimité.

Approbation des procès-verbaux des séances du 30 mars et du 16 mai 2018.

Vente d'herbe communale - Délégation au Maire

Organisation d'une vente d'herbe de parcelles communales sur une surface de 2 hectares 64 ares 90 ca. Le Conseil municipal délègue au Maire le soin d'organiser cette vente et d'en percevoir le produit. Cette délégation est octroyée au Maire jusqu'à la fin de son mandat.

Redevance d'occupation du domaine public routier par Orange pour 2018 : Redevance fixée à 470.47 € pour 2018. Délégation octroyée au Maire jusqu'à la fin du mandat pour procéder à la révision annuelle du montant de la redevance due en fonction des installations d'infrastructures de télécommunication existantes et d'émettre le titre correspondant.

Versement des vacances des sapeurs-pompiers volontaires dues au titre de l'exercice 2017 pour un montant total de 660.41 €.

Annonce du départ de 2 agents communaux :

- L'agent d'entretien de l'école a fait valoir ses droits à la retraite à compter du 1^{er} juillet 2018. Compte tenu de la fermeture de l'école, ce poste sera supprimé.
- L'agent d'entretien de la mairie, également agent de surveillance des élèves, est démissionnaire au 1^{er} août 2018.

Présentation des résultats budgétaires du 1^{er} semestre 2018 (*données chiffrées au 29 juin 2018*)

Recensement de la population en 2019 : Recrutement d'un coordonnateur communal et d'un agent recenseur pour effectuer le recensement programmé du 17 janvier 2019 au 16 février 2019.

Adhésion au service "RGPD" du centre de gestion de la fonction publique territoriale de Meurthe & Moselle et nomination d'un délégué à la protection des données (DPD) pour se conformer au règlement européen afin de renforcer la sécurité des données à caractère personnel.

Station d'épuration – Lotissement rue du Prê et de la Renouillère

Au vu des résultats de l'étude et de l'inspection télévisuelle, proposition d'implantation d'une nouvelle station d'épuration équipée d'un déversoir d'orage situé en amont de la station pour protéger les ouvrages de traitement en période de pluie. Présentation de ce projet à l'AESN en vue de l'obtention d'une aide financière pour la réalisation de l'opération.

Mise en place du prélèvement à la source de l'impôt sur le revenu - Acquisition d'un connecteur

Le prélèvement à la source de l'impôt sur le revenu (PAS) entrera en vigueur à compter du 1^{er} janvier 2019. La commune assurera le rôle de collecteur de l'impôt sur les revenus versés à ses agents et devra déclarer et reverser mensuellement les montants dus à l'administration fiscale. Acquisition d'un connecteur permettant d'automatiser et de fiabiliser le processus déclaratif du prélèvement à la source de l'impôt sur le revenu.

Instauration du permis de démolir et généralisation de la déclaration de clôtures (à l'exception des clôtures nécessaires à l'activité agricole ou forestière) sur l'ensemble du territoire communal.